

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 31 MAI 1891

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Docteur A. RELHIÉ

Conseiller général
Ancien Maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'honneur

Conseiller général de Cahors depuis 10 ans (août 1880-1891).

M. RELHIÉ a lutté à deux reprises, en 1874 et en 1880, contre l'honorable M. Bessières, maire de Cahors, bonapartiste.

Adjoint au maire de Cahors (juin 1871 à décembre 1873).

Maire de Cahors (février 1878 à décembre 1881).

En 1881, à une époque de lutte difficile, M. RELHIÉ fut le concurrent opposé au comte Murat, candidat à la députation dans la 1^{re} circonscription de Cahors.

En 1885, M. RELHIÉ se désista, de concert avec M. Vival, aujourd'hui député, en faveur des candidatures de MM. Talou et Rozières.

Cahors, le 25 Avril

Aux Conseillers municipaux

DU LOT

C'est demain 26 avril, que les Assemblées communales sont appelées à nommer leurs Délégués pour l'élection sénatoriale.

Inutile de dire que les hommes choisis seront dignes du mandat, et qu'avec eux la cause libérale est sûre d'avoir de chauds défenseurs.

Ils sauront comprendre que l'élection sénatoriale n'est point une élection de clocher, et qu'il convient d'envoyer au Luxembourg des citoyens éprouvés par leurs vieilles convictions républicaines, au-dessus de toutes les petites passions et capables, par leur situation indépendante, d'accomplir le rôle de pondérateur qui doit être celui de la Chambre haute.

A tous ces points de vue, l'élection de demain ne peut qu'être favorable aux partisans de l'honorable M. le docteur Relhié, qui a été si souvent sur la brèche et dont tous les partis estiment la parfaite loyauté, le mérite réel autant que modeste et la sincérité des convictions.

C'est une question de discipline en même temps qu'une dette de reconnaissance à acquitter, pour tout le parti républicain, de porter au Sénat l'homme que le Grand Patriote avait désigné lui-même, pour continuer sa politique d'apaisement et de conciliation.

C'est en s'inspirant de ce grand et patriotique souvenir, que le choix des délégués doit être fait. Notre confiance dans le résultat est entière. *

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

PRÉFECTURE

Nous apprenons que M. Harmand, nommé, par décret du 18 avril, secrétaire général de la préfecture du Lot, en remplacement de M. Bernardin, ne prendra pas possession de son nouveau poste. M. Harmand serait, sur sa demande, prochainement appelé à d'autres fonctions.

LE RECENSEMENT

Le préfet du Lot a l'honneur de prévenir les maires du département qu'ils doivent envoyer, le 25 avril courant au plus tard, à la préfecture et à MM. les sous-préfets, en ce qui concernent les arrondissements de Figeac et de Gourdon, le tableau modèle n° 6 relatif au dernier dénombrement de la population.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

M. le Préfet vient de recevoir la lettre suivante :

« Paris, le 21 avril 1891.

« Monsieur le Préfet,

« M. le vice-président du Conseil général du Lot vient d'adresser à M. le Président de la République une délibération de ce conseil l'invitant à visiter la ville de Cahors lors de son voyage dans le midi de la France.

« M. le Président a été touché de cette nouvelle insistance des membres du Conseil général du Lot, mais comme vous le savez déjà, l'itinéraire de son voyage est maintenant arrêté et il lui est absolument impossible, à son grand regret, de passer par Cahors en se rendant de Limoges à Toulouse. Il s'arrêtera toutefois à Figeac et à Capdenac donnant ainsi, jusqu'à un certain point, satisfaction au désir exprimé par les représentants du département.

« Veuillez, M. le Préfet, vous faire auprès du Conseil général et de son vice-président, l'interprète des sentiments de M. le Président de la République, et agréer l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon entier dévouement.

« Le général de division,
Secrétaire général de la Présidence,
« BRUGÈRE. »

UN LÉONARD DE VINCI

Tous les journaux locaux ont annoncé qu'un tableau de Léonard de Vinci se trouvait à Cahors.

Le *Gaulois* raconte qu'un marchand de meubles de la rue Fénelon, aurait acheté à un antiquaire du Lot, un vieux tableau reconnu aujourd'hui comme ayant une grande valeur.

La signature Léonard de Vinci serait visible à la loupe. Toutefois, un expert appelé pour examiner le tableau l'attribua à André Del Sarte.

M. Larroumet, directeur des beaux-arts, va envoyer un inspecteur pour vérifier cette toile.

RÉORGANISATION DU SERVICE SCOLAIRE

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'approuver la délibération du Conseil départemental de l'enseignement primaire, portant réorganisation du service scolaire dans la ville de Cahors.

Cette réorganisation comporte :

- 1° La suppression de l'école maternelle à 3 classes, de la rue du Lycée.
- 2° La suppression de l'école maternelle à 2 classes, de la place Thiers.
- 3° La transformation en classe enfantine de la 4^e classe, de l'école de filles de la place Thiers.
- 4° La création d'une école de filles à 3 classes, dont une classe enfantine, rue Fénelon.
- 5° La création d'une classe enfantine, quartier du Vieux-Palais.
- 6° La création d'une classe enfantine, rue du Lycée.

Par suite de cette réorganisation, les écoles comprendront, savoir :

- 1° Vieux-Palais, 1 directeur, 4 adjoints ou adjointes, et 1 femme de service.
- 2° Rue du Lycée, 1 directeur, 5 adjoints ou adjointes et 1 femme de service.
- 3° Place Thiers, directrice, 3 adjointes et 1 femme de service.
- 4° Rue Fénelon, 1 directrice, 2 adjointes et 1 femme de service.

LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni hier pour vider la fameuse question de l'électricité.

On sait que la Société d'électricité installe en ce moment ses câbles sur les toits des maisons

privées et des édifices communaux, malgré l'arrêté ministériel d'interdiction. Si la Société agit de la sorte, c'est qu'elle croit en avoir le droit.

Les tribunaux, paraît-il, vont en décider.

Dans la réunion du Conseil municipal d'hier, une commission de quatre membres, MM. Ségué, Daynard, Bousquet et Delport, a été nommée pour soutenir les intérêts municipaux et assister le maire dans son action contre la Société d'électricité.

Nous suivrons cette affaire de près, car elle est d'une importance réelle.

NOS COMPATRIOTES

M. Delbreil, vétérinaire en premier, au 20^e régiment de chasseurs, passe au 10^e dragons à Montauban.

LES ASSISES

La session des assises s'ouvrira à Cahors le 19 mai prochain, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Fournel, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

VACANCES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

D'une enquête ordonnée près des recteurs et des proviseurs par M. le ministre de l'Instruction publique, il résulte que la grande majorité des membres de l'Université s'est prononcée pour le maintien du *statut quo*.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

Un concours sera ouvert le 6 juillet 1891, à l'École vétérinaire de Toulouse, pour la nomination d'un professeur titulaire de la chaire de pathologie des maladies contagieuses, police sanitaire, législations commerciale et médicale, vacante à cette école.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'adjudication pour l'entretien des bâtiments communaux, pour une période de 3 ans, a eu lieu mardi, à 2 h. de l'après midi, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

Ont été déclarés adjudicataires :

MM. Salacroux (maçonnerie), 30 0/0 de rabais.
Bès (charpente) 1 0/0 de rabais.
Lagarigue (plâtrerie), 20 0/0.
Germain (serrurerie), 20 0/0.
Alaux (zingage et plomberie), 17 0/0.

NOUVELLES MILITAIRES

L'*Officiel* publie la liste des officiers ayant

satisfait, en 1891, aux examens pour être admis à l'école de guerre. Nous y relevons les noms de MM. Costebonel, capitaine au 20^e de ligne, et Peillard, capitaine au 10^e dragons, officier d'ordonnance du général commandant la brigade de cavalerie du 17^e corps d'armée.

CHOMAGE DU LOT

Voici quelles seront, cet été, la durée et l'époque du chômage de la navigation sur le Lot : De l'origine à Capdenac, 16 jours, du 16 août au 1^{er} septembre; de Capdenac au Fossat, 31 jours, du 16 août au 16 septembre; du Fossat à l'embouchure, 16 jours, du 16 août au 1^{er} septembre.

LA PLACE DU MARCHÉ

Les jours de foire, la partie de la place du marché, à Cahors, située derrière le marché, du jardinage, est encombrée à tel point que la situation, qui y est presque impossible, rend les transactions très difficiles. Les marchands de laine, d'oisons et de canotons y sont installés, alors que ce genre de commerce exige un emplacement plus convenable.

Nous apprenons que, cette année, la place du Marché, déjà trop encombrée, sera dégagée, et que les marchands de laine, d'oisons et de canotons s'installeront sur la place Henri-Quatre et sous les ormeaux qui ornent le quai Champollion.

ARRESTATION

Sur la plainte de plusieurs personnes lésées, le nommé Guiraudet, Guillaume, magon à Caviarès, commune de Cahors, vient d'être mis en état d'arrestation pour contrefaçon de signatures, faux et usage de faux.

Ledit Guiraudet a déjà été condamné plusieurs fois pour vol.

VOL DE PLANTS DE VIGNE

Un vol de 700 plants, estimés 100 francs, vient d'être commis à Limogne, au préjudice du sieur Louis Coudere, métayer.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Concours régional d'Aurillac

EXPOSITION INDUSTRIELLE

GRUPE I^{er}

Extraction ou production des matières brutes

Classe 1^{re}. — Matériel et produits des mines, métallurgie, forges, fontes, métaux laminés, meules.

Classe II. — Art forestier, ses produits, chasse, pêche, récoltes obtenues sans culture, ruches, miels et cires, engrais.

GRUPE II

Industrie ayant spécialement pour objet l'emploi des forces mécaniques

Classe III. — Machines à vapeur, organes de machine, chaudières, machines, outils, grues et machines à peser, moulins et machines agricoles.

Classe IV. — Mécanique spéciale et matériel des chemins de fer et autres modes de transports.

Carrosserie, harnais, colliers, équipements, articles de voyage.

Classe V. — Mécanique spéciale et matériel des ateliers industriels; industries des sucres, peaux, papiers, pâtes, vermicelles et autres; des

eaux gazeuses, chocolats, dragées; pompes, briques, drains, tuiles, chaux; machines à coudre, machines diverses.

Mécanique spéciale et matériel des manufactures de tissus, machines diverses, produits divers.

GRUPE III

Classe VI. — Fourneaux, cheminées, calorifères, appareils divers de chauffage pour lingères et tailleurs.

Classe VII. — Produits chimiques, produits industriels dérivés des substances minérales et végétales; produits industriels dérivés des substances animales, corps gras, huiles, savons, enduits, caoutchouc, cuirs, papiers et cartons, teintures, couleurs en encres, matériel et procédés de la teinture, des impressions et de la papeterie, procédés chimiques de blanchiment de teintures, d'impressions et d'apprêts.

Classe VIII. — Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires, céréales, farines, biscuits, pâtes alimentaires, pains de table, pâtisserie, orge perlé, amidons et féculles, chicorées, café de glands doux, sucres et alcools, vins, eau-de-vie, cidres, vinaigres, boissons, fermentées; conserves alimentaires, viandes, poissons, légumes; chocolats, confiseries, liqueurs; corps gras alimentaires, laitage et œufs; appareils pour la conservation des aliments.

GRUPE IV

Classe IX. — Hygiène, pharmacie, parfumerie; médecine, appareils balnéaires, hydrothérapie, chirurgie, bandage, instruments, appareils.

Classe X. — Serrureries d'art, systèmes de fermeture, tuiles, ardoises, bois découpés, moulures, travaux de charpente et de menuiserie, toitures métalliques, châssis à tabatières, en fonte, fer, verre et briques; cartons bitumés et enduits métalliques pour toitures, bitumes et asphaltes, plâtrerie; garde-ropes inodores et appareils des lieux d'aisance; robinetterie, tuyaux de conduite, chaux et ciments; pierres de Volvic et pierres blanches du Bourbonnais, travaux de granit et taille, marbres en blocs et échantillons, travaux de marbrerie, briques réfractaires de toute nature, tuiles et carreaux ordinaires, carreaux et carrelages spéciaux, mosaïques; inventions et industries diverses.

GRUPE V

Classe XI. — Fabrication des aciers, ressorts, coutellerie, outils d'acier, limes, faux et taillanderie; outils de menuiserie, divers outils, menus objets, épingles, plumes.

Classe XII. — Fontes de cuivre et bronze, cloches, tuyaux en cuivre, en fer; toiles métalliques, chaudronnerie et élaborations diverses des feuilles de métaux, grosse serrurerie, ferronnerie, taillanderie, clouterie, petite serrurerie, quincaillerie, élaboration du plomb, tuyaux, plombs de chasse, plomberie d'art; élaboration de l'étain, tuyaux, feuilles et poteries d'étain, instruments de forge.

Classe XIII. — Orfèvrerie, bijouterie, bronzes d'art.

Classe XIV. — Vitraux peints, verres à vitre et à glace, verreries et gobeletteries, poteries grès, poteries communes, faïences, porcelaines.

GRUPE VI

Manufacture des tissus

Classe XV. — Industries des laines.

Classe XVI. — Industrie des lins et chanvres.

Classe XVII. — Industrie de la bonneterie,

des tapis, de la passementerie, de la broderie, des dentelles.

GRUPE VII

Industrie concernant l'ameublement et la décoration

Classe XVIII. — Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation, meubles et ouvrages d'ébénisterie d'un usage courant, meubles de luxe, objets de décoration et ameublement en bois, en matières moulées, dorées, laquées; sommiers élastiques; objets d'ameublement en roseau, paille; ustensiles de ménage (brosserie, nattes, etc.); papiers peints, tissus et cuirs préparés pour tentures, stores; peintures en décors; meubles et ornements d'église.

Classe XIX. — Matériel et éléments de la confection des vêtements, de la couture; objets de lingerie, corsets, bretelles, jarretières, habits et vêtements, accessoires (fourrures); chaussures, guêtres, gants, chapeaux et coiffures; ouvrages en cheveux, en fleurs artificielles, parapluies et cannes, pipes, peignes, tableterie, petits meubles, coffrets, bimbeloterie et jouets.

Classe XX. — Dessin et plastique appliqués à l'industrie; lithographie, gravure sur pierre, métal sur bois; photographie, plastique, ivoire sculpté; stuc; imprimerie, reliure, papeterie et librairie; incrustations.

GRUPE VIII

Exposition ouvrière

Les contre-maitres et ouvriers seront admis à exposer personnellement les objets ou les pièces spéciales fabriquées par eux.

Des récompenses leur seront réservées.

Ils pourront exposer conjointement avec les établissements, usines, fabriques ou ateliers auxquels ils appartiennent; ils pourront, s'ils le préfèrent, exposer indistinctement.

Dans les deux cas, ils seront exonérés de toute contribution aux frais généraux de l'Exposition.

Toulouse

Le concours hippique de Toulouse s'ouvrira le 17 mai prochain et durera jusqu'au 24 mai inclusivement. Il sera tenu sur l'allée des Soupirs.

Voici l'ordre journalier des opérations du concours :

Dimanche 17 mai. — 3 heures, courses au trot monté; 4 heures, Internationaux, voitures de louage attelées à deux ou à quatre chevaux. — Epreuves à obstacles : 4 heures 1/2, prix du Commerce (Military).

Lundi 18 mai. — Midi, réception des chevaux inscrits au catalogue du concours; 4 heures, Internationaux, chevaux attelés en tandem. — Epreuves à obstacles : 4 heures 1/2, prix des Dames (Military).

Mardi 19 mai. — Midi, chevaux attelés seuls (2^e classe). Prime d'appareillement, Longchamps des chevaux primés, 3 h. 1/2, Internationaux, chevaux de selle. — Epreuves à obstacles : 4 heures, prix du New-Club (prix d'essai), 5 heures, prix couplés (Military).

Mercredi 20 mai. — Midi, chevaux attelés seuls (1^{re} classe), primes d'appareillement, Longchamps des chevaux primés. — 3 h. 1/2, Internationaux, attelages à un cheval. — Epreuves à obstacles : 4 heures, prix du concours; 5 heures, prix de Consolation (Military).

Jeudi 21 mai. — Midi, chevaux de selle (3^e classe), 2^e catégorie, Longchamps des chevaux

II

LA CÉRÉMONIE

La chaleur du jour était accablante, la jeune fille s'était hâtée; elle rentra toute rouge et, avant de dire un mot, elle s'essuya le front et s'assit pour respirer un peu.

Rosa, lui dit son père, donne-moi ton avis.

Et il lui raconta ce qui venait de se passer entre Klotz et lui; il la mit au courant du plan arrêté par les amis du village et finit par lui apprendre la décision qu'il avait prise et qui avait fait jeter les hauts cris au forgeron.

A mesure qu'il parlait, une anxiété cruelle étouffait le cœur de la pauvre enfant.

Lui s'exposant à d'aussi violentes émotions après ce que le docteur Schayé avait dit, mais c'était courir au-devant de la mort! Pouvait-elle supposer que, pendant sa courte absence, Klotz viendrait l'entretenir de tout cela? Ah! si elle avait connu cette espèce de complot, elle aurait supplié ces messieurs de ne pas en informer son père, mais, retenue à son chevet pour le soigner, elle ne savait rien. Certainement, ils auraient tous gardé le silence par amitié pour le bon papa Herz. Maintenant que Klotz avait parlé, ignorant les prévisions inquiètes du docteur, il était trop tard pour supplier le père de s'arrêter. Il n'avait qu'une parole et, quand il l'avait donnée, rien ne pouvait la lui faire reprendre, non, rien, ni le raisonnement, ni la prière! Si, à présent, elle le contrariait, cela serait bien pis; il entrerait dans une colère épouvantable et Dieu seul pouvait savoir ce qu'il en résulterait.

primés : 4 heures, Internationaux, attelage à deux chevaux. — Epreuves à obstacles; 4 h. 1/2, Omnium.

Vendredi 22 mai. — Midi, chevaux de selle (3^e classe), 1^{re} catégorie, Longchamps des chevaux primés. — Epreuves à obstacles : quatre heures et demie, prix du Salon des Arts.

Samedi 23 mai. — Epreuves à obstacle à quatre heures, prix du Petit-Club; cinq heures, prix de Consolation.

Dimanche 24 mai. — Neuf heures, chevaux de remonte, prix du Conseil général; trois heures, prix des Tramways; quatre heures, Internationaux, attelage à quatre chevaux. — Epreuves à obstacles : quatre heures et demie, la Coupe.

Lundi 25 mai. — A neuf heures, achat de chevaux par la commission de remonte.

Puy-l'Évêque

Un vol original vient d'être commis à Puy-l'Évêque.

Un voleur facétieux a cru devoir enlever une porte à l'entrée d'un champ appartenant à M. Laille, propriétaire.

L'auteur de cet enlèvement de porte est inconnu.

Capdenac

Le jour de la foire, M. Miquel, Jean-Camille, âgé de 76 ans, pharmacien à Mauves (Cantal), a été victime d'un vol de 600 ou 650 fr. en billets de la Banque de France. Il avait acheté un cheval, et lorsqu'il voulut le payer, il s'aperçut qu'on l'avait allégué de son portefeuille, contenant, 5 billets de 100 francs et 2 ou 3 billets de 50 francs.

C'est probablement pendant que M. Miquel était sur le foirail aux chevaux que quelque filou lui aura subtilisé son portefeuille, qu'il avait mis dans la poche de son pardessus.

Méfiez-vous des pickpockets!

LA HAUSSE SUR LES BLÉS

On lit dans la Paix, sous le titre : Un avertissement.

Un fait très rare, et qui ne se produit qu'à la veille de gros événements politiques ou économiques, vient d'avoir lieu à la Bourse du commerce de Paris; deux jours de suite, le jeudi 16 et le vendredi 17 courant, les farines de consommation dont la marque de Corbeil (marque D) est le régulateur de France, ont haussé de 1 franc chaque jour par sac de 157 kilos.

A New-York et à Chicago, on signale aussi une très forte hausse sur les blés et les farines. Cette hausse est le résultat de ventes considérables de grains à destination de l'étranger. En dehors des ventes effectuées, on nous apprend que des ordres d'achats, très importants pour l'Europe, sont arrivés sur ces deux marchés américains.

Nous publions aujourd'hui ce fait sans l'accompagner d'aucun commentaire. Toutefois, nous ferons remarquer qu'il se produit à la veille de la discussion du tarif des douanes devant les Chambres françaises. A la bourse du commerce, on se chuchotait déjà mystérieusement à l'oreille le mot de « accaparement. »

Voir en 3^e page la suite du feuilleton **Conserit de Corbeil.**

Et Rosa ne connaissait pas toute l'étendue du danger couru par son père; elle ne savait pas, personne, d'ailleurs, dans le village ne savait que la police était prévenue.

Dès le matin, Jephke, fidèle à son rôle méprisable d'espion et d'agent provocateur, avait averti le commissaire de police de Bouxwiller et recevoir ses ordres.

En haut lieu, à Strasbourg, des instructions avaient été données pour exciter un anti-allemand dont la répression permettait de mettre la main sur les plus redoutables protestataires, et de les envoyer, après un jugement dérisoire, pointer dans quelque forteresse. Le nom de Jean-Baptiste Herz était en tête de la liste des braves cœurs qui troublaient le sommeil des autorités prussiennes.

Cependant si Rosa n'avait pas une conscience exacte du péril véritable, elle en avait du moins une appréhension vague. En revenant de Pflaushofen, elle avait rencontré un nombre inquiétant de gendarmes allemands suivant, comme elle, la route de Walck. A travers les vitres d'une voiture fermée, qui roulait dans la même direction, elle avait aperçu la figure renfrognée du commissaire de police de Bouxwiller, voyageant à côté d'une femme dont elle n'avait pu distinguer que la chevelure rousse.

Elle crut devoir raconter ce qu'elle avait vu.

A. SIRVEN ET A. SIEGEL. (A Suivre)

VICHY PASTILLES
aux Sels naturels
Préparés par
la COMPAGNIE FERRIÈRE
Boîtes de 1, 2 et 5 francs. — Dans toutes Pharmacies.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 5

SANS FEU NI LIÈU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE

EN ALSACE

I

LE CONVALESCENT

Comme personne ne bougerait, ni les deux rouliers, ni la fille d'auberge, ni M^{me} Hausserman, vertueusement occupée à tricoter, elle bondit jusqu'à la porte.

— C'est moi qui vais chercher la police, rugit-elle en s'élançant dehors.

Jephke ne jugea pas à propos d'attendre son retour. Il était parti depuis longtemps quand elle revint. D'ailleurs, il n'y a pas de commissaire de police à Walck, et quand l'enragée Prussienne sut qu'il lui faudrait courir jusqu'à Bouxwiller pour ramener un agent, elle se calma peu à peu.

Le maire, qu'elle était allée déranger, l'avait écoutée poliment, mais l'avait éconduite en déclarant qu'il ne fallait pas faire attention aux propos d'un ivrogne.

Au retour de la réunion tenue au moulin on apprit ce qui venait d'avoir lieu chez Hausserman pendant son absence, et le sentiment général fut un certain malaise. A partir de ce moment, nul

n'adressa plus la parole à la Prussienne. On chercha Jephke pour lui conseiller un peu plus de modération, mais l'anarchiste Belge était devenu invisible, introuvable.

Le plus triste, c'est que des bruits avaient déjà transpiré au dehors sur ce qui s'était dit chez Muller et l'on craignait que la police ne fût avertie.

Accepter de prendre la parole à la cérémonie devenait un véritable danger, vu les dispositions provoquant des autorités prussiennes.

— Il suffit, dit soudain Jean-Baptiste Herz, du moment qu'il y a un danger à courir, comptez sur moi.

— Sur vous! s'écria Klotz, mais mon pauvre ami, vous vous tenez à peine sur vos jambes.

— N' craignez rien... je trouverai la force, affirma le vieillard.

— Non, insista le forgeron, je ne prendrai pas la responsabilité d'accepter au nom des autres et, si j'avais pensé que vous m'offririez cela de vous-même, je ne vous aurai parlé de rien.

— Vous auriez eu tort, fit doucement Herz, ma place est là!

— Non, mille fois non! répéta Klotz avec entêtement, si votre fille était ici, elle vous l'défendrait comme je vous le défends.

— Vous ne connaissez pas Rosa, c'est une vaillante enfant, pour elle comme pour moi, le devoir passe avant tout! D'ailleurs la voici qui revient et nous allons lui demander son avis.

Tribunal correctionnel de Cahors

L'AFFAIRE DE CASTELNAU

MM. Tailhade Gabriel et Tailhade Emmanuel sont prévenus de coups et blessures sur la personne de M. Laval Léon, juge de paix à Castelnau.

Voici, très résumés, les faits reprochés :

Le 21 février dernier, M. Laval se trouvait, à 8 heures du soir, au café Dayma, à Castelnau, en train de jouer une partie de bégue à quatre.

M. Tailhade prit à la table du jeu la place de M. Dayma.

Après la partie, M. Tailhade, receveur de l'enregistrement, insulta M. Laval, qui montra, dans cette circonstance, beaucoup de sang-froid et de patience et ne répondit rien. A onze heures, M. Laval quitta le café pour rentrer chez lui, et rencontra sur la place, devant sa porte, MM. Tailhade Gabriel et Emmanuel et M. Tailhade père. A ce moment, M. Gabriel Tailhade saisit M. Laval au collet et le frappa de plusieurs coups de poing et lui arracha sa montre.

D'après M. Laval, l'attitude de M. Tailhade père ne fut pas ce qu'elle aurait dû être.

Au moment où M. Laval se trouvait sur le seuil de sa porte, M. Emmanuel Tailhade le frappa lui aussi d'un coup de poing.

Tels sont les faits exposés par M. Laval, qui prétend qu'il n'aurait pas porté plainte, si les fils Tailhade avaient consenti à lui faire des excuses. Ce n'est que sur leur refus qu'il s'est décidé à les traire en justice.

M. Laval prétend que le coup de poing le plus violent lui a été porté par M. Emmanuel Tailhade.

Les témoins cités sont nombreux ; le premier est M. Tulle, horloger à Castelnau, présent au café, le soir du 21 février. D'après lui, M. Tailhade, vers la fin de la soirée, aurait tenu des propos assez violents sans nommer personne.

Le témoin croit que ces provocations s'adressaient à M. Laval. — Il avait assisté à la scène dont il n'a connu les péripéties que par ce qu'on lui a raconté le lendemain.

M. Tulle croit que ce jour-là M. Gabriel Tailhade était pris de boisson, bien que ce ne soit pas dans ses habitudes et qu'il sorte très peu.

M. Montagnac, cordonnier à Castelnau, était aussi présent au café le soir de la querelle. Il est sorti du café avec M. Gabriel Tailhade et a assisté à la scène, il a vu M. Gabriel Tailhade appréhender M. Laval au collet, mais il n'a pas vu donner de coup de poing. Il a essayé de calmer M. Tailhade Gabriel pendant que M. Tailhade père admonestait son fils.

En ce qui regarde M. Emmanuel Tailhade, le témoin affirme qu'il a porté un coup de poing à M. Laval au moment où il franchissait le seuil de sa porte.

Nous devons déclarer également que le témoin reconnaît que M. Laval passe pour un *coucougnaire*.

M. Dayma, cafetier, vient à son tour à la barre. Sa déposition confirme les précédentes. Il insiste particulièrement sur le rôle pacificateur qu'il a joué dans cette soirée.

Les autres témoins à charge ne nous apprennent rien de nouveau. Tous s'accordent à dire que la sobriété habituelle de M. Gabriel Tailhade est incontestée et incontestable. C'est du reste ce que répètent les deux témoins à décharge dont les dépositions sont très courtes.

M. Gabriel Tailhade, receveur de l'enregistrement, reconnaît avoir violenté M. Laval et regrette profondément son manque de tenue.

Pour s'excuser, il fait intervenir de vieilles querelles de famille.

M. Gabriel Tailhade exprime, en terminant, tous ses regrets à M. Laval.

M. Emmanuel Tailhade exprime les mêmes regrets que son frère.

L'accusation est soutenue, avec toute l'autorité d'un talent hors de pair, par M. Bassières, le nouveau procureur de la République.

MM. Tailhade frères sont défendus par M. Salers, du barreau de Moissac.

Le tribunal, en vertu de l'art. 311 du Code pénal, condamne M. Gabriel Tailhade à 200 fr. d'amende et M. Emmanuel Tailhade à 100 francs et déclare leur faire application de la loi Bérenger.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Fête de l'Ascension

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 11 Mai, les billets aller et retour réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial A n° 9, les Mardi 5, Mercredi 6, Jeudi 7 et Vendredi 8 Mai inclus.

Les billets délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 avril 1891

Naissances

Miquel Paul, rue Brives, 15.

Mariages

Clergue Jean et Bessac Julie.
Sarrut Jean et Mercadier Antoinette.
Gardes Jean et Creuzel Anne.

Décès

Baudet Ferdinand, 60 ans, rue Olivier de Magny.
Delord Jean, 74 ans, à Sta-Valérie.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 26 AVRIL

de 4 h. à 5 h. du soir

(Allées Fénélon)

Sans Peur (marche)	Reynaud.
Le duc d'Olonne (ouverture)	Anber.
Toast à l'Alsace (valse)	Senée.
Les dragons de Villars (fantaisie)	Maillard.
La Dame de Cœur (polka)	Farbach.

FAITS DIVERS

EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE A ROME.
260 VICTIMES

Rome, 23 avril, soir.

Ce matin, à 7 heures 5, une formidable détonation a réveillé les habitants de la capitale. Un grand éclat de vitres ont volé en éclats. Un nuage noir s'est répandu sur la ville.

Les vitres de la bibliothèque privée du Pape et des objets précieux du Vatican ont été brisées.

Dans la basilique de Saint-Pierre, de grandes fenêtres ont été courbées et des fers déviés.

Beaucoup de vitraux ont été cassés, notamment le magnifique vitrail peint qui se trouve au-dessus de la chaire de Saint-Pierre, au fond de l'abside. La basilique et la coupole sont provisoirement fermés au public.

Alors elle pensa à M. Durand et alla frapper à sa porte.

Le pêcheur se disposait à partir à son travail de nuit.

Il ouvrit, surpris de voir la vieille à pareille heure ; mais elle ne lui laissa pas le temps de s'étonner.

— Jenny est morte, dit-elle, et Jean-Pierre vient d'arriver.

— Jenny ! s'écria le père...

— Oui, mais écoutez. Jean-Pierre vient de sortir de chez moi sans rien dire : il a pris un épervier, et il s'éloigne là-bas, dans son bateau.

— Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Cela veut dire, dit la marchande, cela veut dire qu'il veut mourir aussi.

M. Durand ne fit qu'un bond jusqu'à la rivière.

— Venez, dit-il, et faisons vite.

Ils s'embarquèrent tous les deux.

La vieille, debout à l'arrière, suivait l'ombre de son fils, autant que sa vue affaiblie le lui permettait.

Tout à coup, dans le silence de la nuit, un bruit sourd se fit entendre.

— Il jette l'épervier, dit la mère Marie.

— C'est étrange, fit Durand, comme le coup a été fort.

Le bateau fendait l'eau et arrivait bientôt à celui de Jean-Pierre.

Ils accostèrent le bateau et virent avec effroi qu'il était abandonné.

M. Durand saisit son croc et chercha dans l'eau sans rien dire.

La mère Marie était restée immobile, le bras étendu vers un point de l'ombre, comme si elle

UNE RÉVOLUTION DANS LES MŒURS

MONASTIQUES

Il n'est bruit, en ce moment, dans les couvents d'hommes et surtout de femmes, que d'une réforme, inspirée, à la sagesse bien connue du pape Léon XIII par des abus invérérés. C'est toute une révolution intestine dans les mœurs conventuelles. Nos lecteurs ne sauraient y demeurer indifférents.

De temps immémorial, il était d'usage et même de règle, dans les monastères, que les inférieurs rendissent compte, à certaines époques déterminées, de l'état de leur âme au supérieur ou à la supérieure de la communauté. Cela s'appelle, en style monastique, « ouverture ou compte de la conscience. » Des abus pouvaient résulter de cette obligation et des plaintes recueillies par le Saint-Siège, le Pape actuel s'est vivement ému.

Après plusieurs tentatives partielles, pour couper court aux inconvénients signalés à son jugement, Léon XIII vient de prendre une mesure radicale, formulée en termes précis et sévères.

Il en résulte que toutes les constitutions monastiques, en ce qui concerne la manifestation intime du cœur et de la conscience, et tous les usages conformes sont annulés et supprimés.

Il est en outre sévèrement interdit aux supérieurs ou supérieures de « chercher à amener les personnes qui leur sont soumises, directement ou indirectement, par précepte, conseil, crainte, menaces ou caresses, à leur faire cette ouverture de leur conscience ; » et il est commandé aux inférieurs de « dénoncer » les supérieurs contrevenants.

Autre mesure non moins radicale. A l'avenir, le confesseur seul aura le droit de régler, c'est-à-dire, de permettre ou de défendre les « communions » des religieuses, un droit que jusqu'ici s'arrogeaient la règle et les supérieures des communautés.

Le décret, traduit en langue vulgaire, devra être lu à haute et intelligible voix, au moins une fois par an, à la date fixe, dans chaque couvent du monastère.

La publication de cette mesure excite, nous dit-on, une grande émotion dans nos communautés religieuses, spécialement chez les religieuses cloîtrées, dont le décret de Léon XIII supprime d'un coup l'usage le plus invétéré, et assurent les hommes compétents, le plus facilement abusif.

INFORMATIONS

DUELS

A la suite d'une altercation dans un théâtre, un duel à l'épée a eu lieu hier, dans les environs de Paris, entre un gentleman et le commandant d'un corps d'armée que les journaux ne nomment pas. Les deux adversaires ont été blessés légèrement.

AFRIQUE

Le *Siècle* dément que Ménéluck ait signé un traité avec la France.

BUENOS-AYRES

Une protestation émanant du parti insurrectionnel Chilien déclare ne reconnaître aucune dette contractée par les agents de Balmaceda.

ANGLETERRE

On télégraphie de Londres que la croyance générale est que le Parlement sera dissous à l'automne.

Paris, 25 avril.

Le feld-maréchal de Moltke est mort hier, dans la soirée, d'une apoplexie cardiaque.

DERNIÈRE LOCALE

Rectification

Nous avons reproduit d'après la *Dépêche*, qu'une condamnation à dix-huit mois de prison aurait été prononcée par le conseil de guerre de la 17^e région contre Jules-Emile Lacoste, soldat au 7^e de ligne, en garnison à Cahors, pour vol d'un porte-monnaie renfermant 15 fr. 55.

Il doit y avoir une erreur de nom ; nous nous fait remarquer, en effet, qu'au 7^e de ligne il n'y a que deux soldats du nom de Lacoste et aucun d'eux n'a été l'objet de poursuites et n'a comparu devant le conseil de guerre de la 17^e région.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché n'a pas encore repris son assiette. Après un début très ferme on faiblit de nouveau sur nos rentes. Il n'y a pas de motifs sérieux de baisse mais on ne peut plus monter et les débiteurs perdent courage.

Après 94.82 le 3 0/0 finit à 94.65, le nouveau est à 93.22. Les actions de nos grandes sociétés de crédit restent assez fermes, le Foncier est à 1263.75, la Banque de Paris est à 805, le Crédit Lyonnais est à 975.

Les fonds étrangers sont un peu lourds.

La souscription aux obligations 4 1/2 0/0 de la Société des Tabacs de Portugal sera closé demain samedi. Nous rappelons les conditions générales de cette opération.

Ces obligations sont émises pour compte du gouvernement Portugais par la Société de la Régie co-intéressée Société anonyme au capital de 50 millions de francs sous la garantie personnelle et sans réserve.

Elles sont au capital de 500 fr. rapportant 22 fr. 50 nets d'impôt et mises en souscription au prix de 437.50 (435 pour les titres libérés à la répartition), leur revenu est donc de 5.17 %.

Elles sont remboursables en 35 ans par tirage semestriels au pair, et la prime de remboursement sur le taux d'émission représente 0.44 %, soit donc 5.61 %.

Le service de ces obligations est assuré par la redevance que la Société des Tabacs doit payer. Cette redevance est de 23,800,000 fr. tandis que le service des obligations n'absorbe que 14,252,000 fr. Il y a donc un excédent de garantie de plus de 9 millions et demi.

La souscription est ouverte dans tous les grands établissements de crédit de notre place et dans leurs agences en province.

En Banque, le marché est comme au parquet lourd.

Une autre appréciation d'un Médecin !

Corlay (Côtes-du-Nord), le 23 mai 1890. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses, tous les malades auxquels je les ai prescrites n'ont eu qu'à s'en louer. Je vous autorise à livrer mon appréciation à la publicité.

Docteur GUERIN, médecin.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 37

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

XXIV

LE DERNIER COUP D'ÉPERVIER

Elle ne s'était pas trompée. Le cabinet était vide.

En regardant autour d'elle, elle aperçut qu'un épervier n'était plus à son clou.

— Jésus ! fit-elle, il dira ce qu'il voudra, je veux savoir.

Elle souffla sa lumière et descendit à son tour.

Jean-Pierre avait de l'avance sur elle et il marchait vite ; mais la mère Marie voyait son ombre devant elle.

Ils traversèrent ainsi la place Saint-Léonard et la Pêcherie.

Le jeune homme sauta dans son bateau, le détacha de son piquet, et il s'éloignait du bord, lorsque la marchande, essouffée, arrivait près de lui.

Jean-Pierre ! cria-t-elle.

Mais rien ne répondit à son appel.

corda qu'ils fussent enterrés dans la même fosse.

La lettre de Jean-Pierre était bien arrivée à son adresse, mais le fermier de pêche avait caché à la vieille la nouvelle de ce nouveau chagrin.

Mme Durand, comme nous l'avons dit, était partie chercher la petite Céline.

On ne sut jamais que Jean-Pierre avait tué Maurice.

Les journaux parlèrent de la bravoure du jeune lieutenant, qui avait fait des prodiges de valeur contre les insurgés et dont la mort prématurée venait de briser une carrière qui se présentait si brillante.

A quelques jours de là, ce bon M. Chevalier mourut de saisissement en apprenant qu'un de ses débiteurs venait de déposer son bilan.

Cela ne fit pas verser beaucoup de larmes dans Corbeil.

Le lendemain du jour où Jean-Pierre et la mère Marie furent inhumés ensemble, Mme Durand revint d'Orléans et présenta Céline à son grand-père.

Le pêcheur la posa sur ses genoux en pensant à ceux qui n'étaient plus.

— Mon Dieu ! dit-il, ce que vous faites est bien fait : vous avez rappelé à vous la fille coupable et vous nous donnez à la place un de vos anges pour consoler notre vieillesse.

FIN

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire
1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Bois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

2^e itinéraire
1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres, et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et des jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. La médication ferrugineuse redonne au teint sa fraîcheur, au sang sa coloration, à l'organisme sa vitalité ; voilà pourquoi les médecins prescrivent le *Phosphate de Fer soluble de Leray*, dont la limpidité séduisant et dont l'action bienfaisante apparaît dès les premiers ours.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr. : Six mois : 24 fr. : Un an : 48 fr.

Les communications faites à l'Académie de médecine de Paris sur le microbe de la phthisie, expliquent l'efficacité du *Sirope Phénique de Vial* dans les maladies de poitrine. Par ses propriétés antiseptiques, il empêche la pullulation des microbes et par ses émanations il arrête la toux, désinfecte les crachats et guérit les rhumes, catarrhes, bronchites.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frictions, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutt tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé d'oyen de Cotte (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. 50 ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS.

Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8^o Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par laquelle on se parfume à la fois et se toilette. Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Pureté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série



PLUS de CHEVEUX COURONNÉS !!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Flacons de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec instruction. Se défont des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur THICHAUD, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

flacons carrés plats, Étiquettes jaunes. — Remarquer bien ces détails pour ne pas être trompé.

A louer

La moitié de la maison, du jardin et des autres bâtiments situés à Pégagal, avec terrasse et petit lac ; le tout situé à trois kilomètres environ de la ville de Cahors.

Superbe point de vue. — Réparations au gré du locataire.

On vendrait ces immeubles avec 63 ares de terre attenant au même lieu, mais en nue propriété seulement.

S'adresser à M^o LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, numéro 7.

A vendre

OTHELLO Boutures et Racinés
HERBEMONT Boutures

S'adresser à M. MAZELIÉ, propriétaire à Castelnau-Montriat, ou à MAURY, dit RENÉ, rue St-Namphaise, Cahors.

ON DEMANDE

de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOL.

ALPH. SEGUÉLA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alcante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.

Boutures riparia : tomentoux et glabres pour le greffage sur table.

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, hêtres truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande